

## Handicap et logement : des difficultés de taille dans certains détails

Après un accident de la route il y a 15 ans, Marc, chef d'entreprise dans le BTP rénove un appartement secondaire à la Rochelle. Il a dessiné lui-même les plans de sa résidence principale dans le Morbihan, pour avoir la garantie de vivre dans une maison avec tout le confort d'usage dont il a besoin. Pour lui, certains détails dans la conception de l'habitat ont une importance capitale, quitte à fortement insister auprès des architectes et des artisans pour les mettre en œuvre.



Alors qu'il quitte, en fauteuil roulant, le centre de rééducation de Kerpape, à peine quelques semaines après son grave accident de la route, Marc a deux priorités en tête : reprendre son entreprise dans le BTP et rentrer chez lui. Un ergothérapeute l'accompagne et le conseille sur les aménagements à effectuer dans son logement. Nous sommes alors en 2006. Douze années plus tard, en 2018, il dessine lui-même les plans de construction de sa nouvelle maison. Il sait exactement ce qu'il souhaite et ce qui lui convient. Si l'accessibilité est la première pierre à

l'édifice, Marc se concentre également sur l'espace dont il veut disposer à l'intérieur de son domicile.

### **Des ouvertures sans aire de débattement**



Les portes à galandage de la maison de Marc

Tout, dans sa créativité, est finement réfléchi, jusqu'à certains éléments qui paraissent des détails, mais qui, pour lui, ont une importance considérable au quotidien. Il donne l'exemple des portes à galandage, qu'il a faites installer dans chaque pièce de la maison. Pour lui c'est un gain précieux de temps, d'espace et d'énergie. Une porte battante, dite classique, diminuerait fortement son aire de rotation, l'obligeant à multiplier les manœuvres de son fauteuil, pour l'ouvrir et la fermer. Marc regrette que la loi ne considère pas les portes à galandage comme une obligation, pour les personnes à mobilité réduite. En effet, l'arrêté du 24 décembre 2015 ne préconise pas l'installation de ce type d'ouverture, mais précise les normes relatives à une porte classique : *« Qu'une porte soit située latéralement ou perpendiculairement à l'axe d'une circulation, l'espace de manœuvre nécessaire correspond à un rectangle d'une largeur de 1,20 m ou, si la largeur de la circulation est différente de 1,20 m,*

*de même largeur que la circulation, mais dont la longueur varie selon qu'il faut pousser ou tirer la porte. » Gilles Nicoulaud, président de la société NB solutions partage l'avis de Marc : « Les portes à galandage sont la meilleure alternative. Les normes sont adaptées au plus grand nombre. Mais il est essentiel de partir des besoins, des possibilités et des contraintes de chacun, pour atteindre le meilleur résultat en termes de solutions. »*

## **Des seuils de porte à 0 cm**



Maison de Marc : seuil de la baie vitrée donnant sur le jardin

Les seuils de porte, ont, eux aussi, suscité une attention toute particulière. Les normes légales préconisent un seuil de 2 cm maximum. *« Mais à cette hauteur, on ne peut pas toujours le voir. Il peut aussi être pénible à franchir pour certaines personnes. »,* explique-t-il. Marc a écrit 0 cm, en rouge, sur ses plans, pour être sûr que les seuils de ses portes soient parfaitement plats. *« Ce n'est ni plus cher, ni plus difficile à réaliser. »* précise-t-il. Gilles Nicoulaud le confirme : *« A l'intérieur de la maison, des seuils de 0 cm de hauteur sont simples à envisager. Pour ce qui est des portes donnant sur l'extérieur, un problème de relevé d'étanchéité se pose, d'où la nécessité d'un ressaut de 2 cm. Mais il est possible de décaisser aux abords de la porte, pour créer une sorte de drain, puis de réaliser un dallage sur des tasseaux. »*

## **Une difficulté pour convaincre architectes et artisans**

Marc s'est heurté, non seulement à la difficulté de trouver des artisans, mais aussi à la « frilosité » des architectes. Gilles Nicoulaud le constate également : *« Pour les architectes, l'accessibilité des logements aux personnes à mobilité réduite est une épine dans le pied. Ils estiment que ces contraintes sont un frein à leur créativité, alors qu'au contraire elles peuvent être un véritable point d'appui... A condition d'identifier les besoins des personnes dès le départ ».* Pour Marc et Gilles, l'accessibilité ne concerne pas seulement les personnes à

mobilité réduite, mais les mamans avec des poussettes, par exemple. *« Dans les pays du nord de l'Europe, l'accessibilité n'est pas vue comme une contrainte supplémentaire, mais comme un bénéfice pour tout le monde ».*

### **Des nouveaux projets pour Marc**

Marc reconnaît aisément que ses moyens financiers sont un réel avantage pour rénover, aujourd'hui, son appartement à la Rochelle. Mais il ne manque pas d'idées innovantes : il vient d'acheter une caravane, qu'il réaménage pour partir, en parfaite autonomie, retrouver ses amis en Dordogne et dans les Vosges.

Christel Fégli

(3 feuillets, soit 4868 signes, espaces compris)